



GUIDE PRATIQUE

*de la gestion des*  
**MILIEUX HUMIDES**  
*en faveur des*  
**OISEAUX**  
**D'EAU**

---



Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la France a connu un net recul de ses zones humides. La Vendée n'a pas été épargnée, mais fort heureusement, des milieux exceptionnels ont pu être préservés, avec en tête le Marais breton. Ce secteur doit constituer l'une de nos fiertés, tant ses vastes étendues de milieux humides et sa richesse en oiseaux d'eau sont exceptionnelles. C'est au printemps que celle-ci s'exprime le mieux, avec une diversité familière pour ceux qui le vivent au jour le jour : les vanneaux qui houspillent côtoient les gambettes perchés sur leurs piquets, les souchets remontent les fossés le cou dressé et il n'est pas rare d'apercevoir au détour d'une mare ou d'une prairie humide des Barges à queue noire s'alimentant ou protégeant leur progéniture. Ce tableau typique n'est possible que grâce à la mosaïque d'habitats qui compose le Marais breton : une multitude de mares, plus communément appelées « baisses », des ensembles prairiaux pâturés et fauchés et des linéaires de fossés slalomant entre ces entités. Sans les hommes qui le façonnent, il serait impossible d'entrevoir un tel paysage. Les exploitants agricoles, en premier lieu les éleveurs, les collectivités, les associations et bien sûr les chasseurs sont donc tous responsables et engagés dans cette démarche de conservation patrimoniale et environnementale.



La Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée a souhaité s'investir dans un projet permettant à tout propriétaire de marais, et notamment aux chasseurs, soucieux d'améliorer ses pratiques de trouver des pistes d'actions. Un guide pratique nous semblait un support utile et accessible pour ceux qui souhaitent franchir le pas et rendre leur territoire plus accueillant pour l'avifaune aquatique, en particulier au printemps. Les conseils de gestion que vous y trouverez ne prétendent pas révolutionner ce que doit être la gestion de milieux humides pour l'avifaune, mais donne de précieuses indications quant au chemin à suivre. Cette démarche peut vous sembler nouvelle, et les actions à mettre en œuvre difficiles à définir. C'est pourquoi nos professionnels, spécialisés en écologie, se tiennent à votre disposition pour vous accompagner, sans perdre de vue notre objectif commun de conservation et de préservation de la biodiversité. En espérant que les pages qui suivent trouvent en vous un écho favorable, nous espérons que le guide que vous allez découvrir puisse vous apporter les informations nécessaires à la valorisation de vos territoires et réponde aux interrogations légitimes que vous pouvez avoir sur les bonnes pratiques de gestion des zones humides en faveur de l'avifaune aquatique.

*Bonne lecture à vous tous...*

Nid de Foulque macroule

## PRÉSENTATION DU PROJET

p.3 - p.6

## QUELQUES CHIFFRES

p.7

## AVANT DE COMMENCER...

p.8 - p.9

1

## PÂTURAGE EXTENSIF

p.10 - p.11

2

## CONSERVATION DE L'EAU

p.12 - p.13

3

## CRÉATION ET GESTION DES ÎLOTS

p.14 - p.15

4

## TRAVAUX HYDRAULIQUES

p.16 - p.17

5

## OUVERTURE DES MILIEUX

p.18 - p.19

6

## GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

p.20 - p.21

7

## GESTION ET CRÉATION DES ROSELIÈRES

p.22 - p.23

8

## GESTION DIFFÉRENCIÉE ET FAUCHE

p.24 - p.25

9

## MOSAÏQUE ET CONNECTIVITÉ DES HABITATS

p.26 - p.27

10

## CONTRIBUER À L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR L'AVIFAUNE

p.28 - p.29

## MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

p.30

## BIBLIOGRAPHIE

p.32

Canard colvert

## POURQUOI UN GUIDE SUR LA GESTION DES ZONES HUMIDES EN MARAIS BRETON ?

Ce guide est à destination des gestionnaires  
des zones humides : propriétaires privés,  
exploitants agricoles, collectivités et acteurs cynégétiques.

Il vous donnera les outils afin de les rendre plus attractives  
pour l'avifaune aquatique.

Avant d'engager des travaux ou aménagements,  
n'hésitez pas à contacter  
la Fédération Départementale  
des Chasseurs de Vendée (FDC 85)  
pour un diagnostic adapté  
de votre territoire.

## Contexte

A l'échelle nationale, les activités humaines, notamment l'urbanisation et le drainage, sont à l'origine d'une réduction importante de la superficie des zones humides. L'une des premières conséquences de la disparition de ces milieux est le déclin prononcé des espèces inféodées à ces milieux. L'avifaune nicheuse, notamment les oiseaux d'eau, a été particulièrement impactée avec une diminution du nombre d'espèces et des effectifs nicheurs. La conservation des zones humides restantes est donc un enjeu majeur, la bonne gestion de ces habitats étant une condition indispensable au maintien durable des oiseaux d'eau.

Le Marais breton fait partie de ces milieux humides sensibles à préserver. Il est un espace naturel d'intérêt écologique majeur entre les départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique. Son intérêt premier tient

à l'interface qui se crée entre les marais approvisionnés en eaux salées, saumâtres et douces.

Cette caractéristique lui permet de faire partie des sites français capitaux pour la reproduction des oiseaux d'eau, avec les principaux noyaux nationaux d'effectifs nicheurs pour certaines espèces. Parmi elles, on trouve le Canard souchet *Anas clypeata*. En 2015, environ 1600 couples se sont reproduits en Marais breton, soient 60 à 80 % des effectifs nicheurs nationaux selon les dernières estimations. La Barge à queue noire *Limosa limosa* est dans une dynamique locale identique. En 2015, 95 à 105 couples y étaient recensés, à rapporter aux 146 à 171 en France. Il en est de même pour le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*, avec environ 2500 couples recensés en 2015. Enfin, un autre cas caractéristique concerne le Chevalier gambette *Tringa totanus*. En 2015, environ 1000 couples étaient comptabilisés en Marais breton, soit autour des deux tiers de l'effectif national.

Canard souchet



Barge à queue noire



## Enjeux

Ces quelques exemples permettent d'ores et déjà de considérer toute l'importance du Marais breton pour les oiseaux d'eau nicheurs. Les conditions d'accueil en période de reproduction y semblent favorables et sa superficie suggère que la capacité maximale n'est pas atteinte.

Cependant, si la surface en zones humides est un facteur important, elle n'est pas à elle seule suffisante pour optimiser la reproduction de l'avifaune migratrice. La disponibilité et l'accessibilité aux ressources alimentaires, la végétation ou encore les niveaux d'eau sont aussi des facteurs essentiels à la réussite de la reproduction.

Le fait de gérer ces milieux anthropisés, à travers certains modes de gestion (fauche, pâturage...) ou des aménagements (création d'îlots...), augmentent ainsi leur diversité avifaunistique.

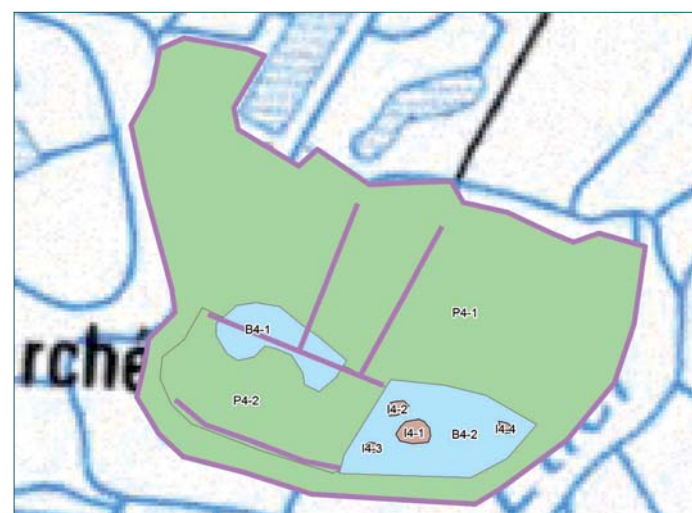
Quelques aires protégées, gérées par des collectivités, institutions ou associations, composent les espaces naturels du Marais Breton. Mais la majorité du foncier appartient à des propriétaires privés, souvent gestionnaires de leurs espaces. Ils peuvent être agriculteurs (éleveurs...), simple particulier ou encore chasseurs. Des mesures de gestions sont entreprises, comme des actions de contrôle de la végétation ou le choix de tel ou tel niveau d'eau. La fréquentation globale des oiseaux d'eau et leur reproduction peuvent parfois être ainsi améliorées.



Vanneau huppé



## EXEMPLE D'UN SITE D'ÉTUDE EN MARAIS BRETON



Légende :  
«B» pour baisses  
«P» pour prairies  
«I» pour îlots  
Fossés



Échasse blanche



Oeufs d'Échasse blanche

## L'étude

Ce guide est réalisé à la suite d'une étude menée par la FDC 85. Des suivis de l'avifaune aquatique (couples nicheurs, individus en stationnement) ont été effectués sur douze sites en Marais breton, appartenant à des chasseurs, et parfois cogérés avec des exploitants agricoles.

Ces douze sites ont été suivis de la première quinzaine de mars à la deuxième quinzaine de juillet, soit dix suivis annuels par site. La première année de suivi (2015) consistait en un état initial de chaque site, notamment en termes de couples d'oiseaux nicheurs. Les individus en stationnement étaient également répertoriés.

Chaque site a été cartographié selon quatre entités (baisses, prairies, îlots et fossés) et le mode de gestion appliqué (fauche, pâturage et conservation de l'eau) était inscrit à chaque passage. Les hauteurs de végétation et les niveaux d'eau étaient notés pour chaque entité selon cinq classes (respectivement avec des pourcentages de recouvrement selon des tailles).

## Objectifs

Ce guide est à destination de tout gestionnaire soucieux de l'attractivité de son site pour les oiseaux nicheurs. Reproduites à plus grande échelle, ces actions pourraient avoir des effets positifs sur la quantité de couples nicheurs, et sur la biodiversité en général.

Le morcellement en petites parcelles, mares/baisses / plans d'eau et linéaire de fossés rend parfois difficile l'évaluation directe de la réponse des oiseaux d'eau aux modes de gestion en termes de reproduction. Ces derniers sont en effet susceptibles d'utiliser la mosaïque de milieux naturels, gérés de manière différente, et donc de s'attacher à des facteurs plus difficiles à percevoir par l'homme.

Pendant, la gestion à l'échelle d'un site plutôt que d'une parcelle peut permettre d'évaluer son attractivité avec les oiseaux d'eau nicheurs comme indicateurs. Ce guide est donc réalisé pour une sensibilisation plus générale des chasseurs de gibier d'eau - gestionnaires sur leurs aménagements dans le Marais breton.

## Quelques chiffres...

12 sites pour une surface d'environ 40 hectares

### 12 espèces d'oiseaux d'eau nicheuses certaines :

Avocette élégante, Chevalier gambette, Canard colvert, Cygne tuberculé, Échasse blanche, Fuligule milouin, Foulque macroule, Mouette rieuse, Poule d'eau, Canard souchet, Tadorne de Belon et Vanneau huppé.

Espèce	2015		2016		2017	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Avocette élégante	0	0	5	11	5	13
Chevalier gambette	2	9	3	11	6	14
Canard colvert	16	26	18	39	7	13
Cygne tuberculé	0	0	2	5	0	0
Échasse blanche	3	6	20	45	20	39
Fuligule milouin	0	0	2	4	0	0
Foulque macroule	3	6	21	40	9	15
Mouette rieuse	7	12	16	18	0	0
Poule d'eau	0	0	1	1	2	2
Canard souchet	8	15	23	48	8	12
Tadorne de Belon	0	0	4	6	2	2
Vanneau huppé	6	13	8	13	12	21
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>87</b>	<b>123</b>	<b>241</b>	<b>71</b>	<b>131</b>

Les « Min. » et « Max. » désignent le nombre minimum et maximum de couples nicheurs estimés. Le nombre minimum est l'estimation la plus proche de la réalité : il exclut les observations répétées sur un site d'un couple nicheur d'une même espèce.

Entre 239 et 459 couples nicheurs ont été recensés sur les douze sites pour les trois années de suivis.

45 espèces d'oiseaux détectées (nicheurs ou en stationnement) pour un cumul de 6 640 individus observés sur les sites pour les trois années de suivis.

L'Avocette élégante (429), la Barge à queue noire (près de 900), le Canard souchet (940), le Tadorne de belon (934) et le Vanneau huppé (487) représentent les deux tiers des effectifs observés.

# Avant de commencer...

Ce guide est avant tout destiné à la gestion des milieux humides en Marais breton en faveur des oiseaux d'eau. Il peut cependant être utilisé dans certains cas pour d'autres zones humides. Pour toute éventualité, voici quelques questions à se poser avant de se lancer.

## A. Réglementation

### 1. Propriété :

- Qui est le propriétaire du site concerné ?

### 2. Statut du propriétaire :

- Le propriétaire est-il exploitant et/ou chasseur ?
- Est-il un simple particulier ?

### 3. Un bail rural avec un exploitant agricole a-t-il été signé ?

Un bail rural est un contrat par lequel un propriétaire met à disposition d'un exploitant agricole des terres en vue de les exploiter, en contrepartie d'un loyer ou d'un partage de récolte.

Le bail rural est conclu pour une durée minimale de 9 ans.

### 4. Un bail cynégétique avec une société de chasse ou un particulier a-t-il été mis en place ?

Le bail cynégétique est un contrat entre un propriétaire et une société chasse ou un simple chasseur. Il est établi pour une période minimum d'un an.

### Quel que soit mon statut et avant tous travaux, je dois me renseigner sur :

#### Le document d'incidence relatif à la Loi sur l'eau

Le document d'incidence est un élément obligatoire et essentiel de votre dossier Loi sur l'eau. Il permet, à partir de la présentation d'un état initial, d'apprécier les effets de votre projet sur l'environnement, de proposer des mesures visant à compenser ces effets ou à les corriger (exemple : création d'une mare,...). Un document d'incidences (ou une étude d'impact selon le cas) doit obligatoirement être joint à tout dossier de déclaration ou d'autorisation Loi sur l'eau.

## Les évaluations d'incidences

L'évaluation d'incidence est une action qui consiste en une présentation du projet vis-à-vis du ou des sites Natura 2000 susceptibles d'être impactés. Cette étude cible les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit d'analyser l'ensemble des aspects de l'action ciblée et de ses incidences possibles. Cette étude conclura sur l'absence ou non d'incidences pour le site et les espèces. L'évaluation d'incidence est complémentaire à la déclaration d'autorisation.

## Les autorisations nécessaires

Avant tous travaux, je dois disposer des autorisations du propriétaire et des services de l'Etat (DDT, DDTM).

**Attention,** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune peut être restrictif vis-à-vis de certains aménagements (création d'installations, profondeur de la mare...).

## Autres renseignements :

- Le bail rural

Si la parcelle est louée à un exploitant agricole, assurez-vous que vos actions sont compatibles avec ses éventuels engagements au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) et des Mesures Agro-Environnementales (MAE). De même, lors de l'acquisition de nouvelles parcelles, renseignez vous sur l'existence ou non de bail rural et veillez à respecter les conditions en cours.

- Les contrats Natura 2000 et les MAE :

- les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers sont accessibles si vous êtes propriétaire ou gestionnaire de parcelles non déclarées à la PAC
- les Mesures Agro-Environnementales sont accessibles aux exploitants agricoles sous certaines conditions.

Ce sont des engagements qui participent à la protection des milieux naturels et espèces animales ou végétales. Ces engagements définissent les actions à mettre en œuvre conformément au document d'objectifs et les modalités de rémunération compensatoire.

**Attention,** ces deux contrats ne peuvent pas être cumulés.

## Le bail cynégétique

Le plan d'eau concerné est-t-il à vocation cynégétique ? est-il déclaré ?

Si oui, renseignez vous sur la réglementation liée aux plans d'eau à vocation cynégétique

(pompage...). Le plan d'eau est soumis à déclaration auprès de la DDTM. Une fois mon statut et celui de mes terrains clarifiés...

## B. Etat des lieux et objectifs

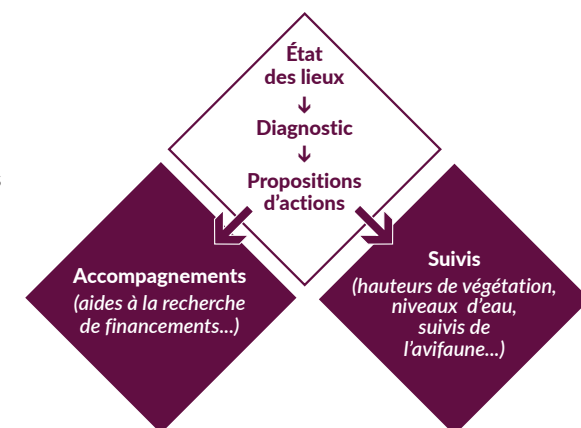
Sur mon site :

- Quels éléments le composent (baisses, prairies, fossés...)?
- Je réalise un inventaire des aménagements
  - > Quels sont les aménagements présents, à améliorer, à réaliser ?
- Qu'est ce que je souhaite favoriser ?
  - > Je préfère favoriser la faune et la flore en général ?
  - > Je m'intéresse à l'avifaune, et je souhaite orienter ma gestion pour favoriser certaines familles d'oiseaux en particulier ?

## C. Contact

La FDC 85 est apte à réaliser des diagnostics et à vous aider dans vos démarches. Elle est à disposition des territoires adhérents et reste ouverte à toutes demandes et accompagnements d'autres propriétaires. A défaut, elle pourra vous orienter vers le bon interlocuteur disposant des compétences nécessaires. Pour toutes questions sur les Contrats Natura 2000 et les MAE, vous pouvez contacter l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB). Pour toutes questions sur la PAC et les MAE, contactez la Chambre d'Agriculture de la Vendée (CA 85).

## LA FDC 85 PEUT VOUS AIDER :



# Pâturage extensif



Inclure si possible dans chaque parc une zone exondée composée de matériaux naturels, pendant les périodes les plus humides.

## Le pâturage extensif

Les gestionnaires de zones humides utilisent le pâturage comme outil de gestion, en particulier le pâturage extensif à l'aide d'animaux rustiques. Ce dernier a des effets très bénéfiques sur l'habitat (marais, prairies naturelles...) et l'avifaune aquatique :

- Ouverture du milieu.
- Augmentation de la diversité floristique et des ressources alimentaires.
- Accroissement de la capacité d'accueil pour l'avifaune.

Souvent associé à la fauche, cette pratique augmente donc l'attractivité du milieu pour les oiseaux d'eau, tout en diversifiant la fonctionnalité des sites (refuge, alimentation, reproduction...) et offre une diversité supérieure aux zones abandonnées ou gérées de façon intensive.

Toutefois, la diversité biologique du milieu peut évoluer selon la typologie du pâturage (équins, bovins, ovins...), l'importance du chargement (nombre d'Unité Gros Bétail/ha) et la période à laquelle il se produit.

## La rotation du pâturage :

Parvenir à un caractère extensif du pâturage n'est pas toujours compatible avec le rendement économique de l'activité agricole. Afin de concilier biodiversité et économie, le pâturage tournant présente des intérêts :

- Il fragmente le temps de présence des animaux sur le site, ce qui permet de conserver une disponibilité de la ressource alimentaire importante et répartie sur l'année.
- Il permet de répondre favorablement à la conservation des habitats semi-naturels et des espèces patrimoniales.

- Il contraint les animaux, sur de plus petits espaces, à consommer la plupart des végétaux comestibles présents et à ne plus se concentrer uniquement sur les espèces les plus appétentes.

## Périodicité du pâturage ?

La période du pâturage est à définir en fonction des objectifs et des contraintes : humidité des prairies, phase d'entretien ou de restauration, fourrage disponible...

## Quelles races privilégier ?

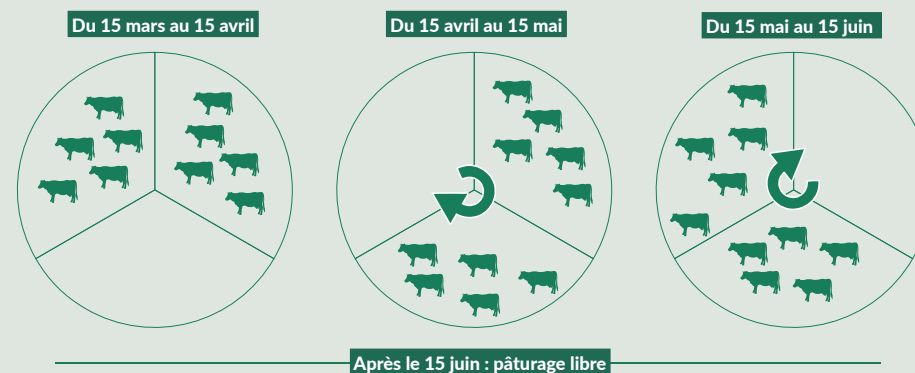
Il est intéressant de posséder des animaux dociles, rustiques et habitués à consommer la ressource alimentaire produite naturellement sans apports de compléments alimentaires extérieurs autres que des minéraux.

## Quels sont les éléments nécessaires à la mise en place d'un pâturage tournant sur mon site ?

1. Si les animaux sont laissés sur place en hiver, prévoir une structure d'accueil (un abri, un parc de contention, un point d'eau, la création de clôtures fixes et des cloisonnements pour les parcs intérieurs).
2. Estimer le nombre d'animaux nécessaire par rapport à la ressource alimentaire disponible à l'échelle du site (ex. : en milieu ouvert, 1 équin, 1 bovin : 1,5 - 2 ha ;
3. Ajuster les pressions de pâturage en fonction de l'évolution des habitats présents et par rapport aux objectifs visés.

## CAS PRATIQUE : LA ROTATION DU PATURAGE

J'ai à ma disposition un cheptel de 10 animaux rustiques dans une prairie humide en Marais breton



Ce type de rotation permet de créer différents niveaux de végétation. Cette hétérogénéité est très intéressante pour l'avifaune.

## Aides :

Les contrats Natura 2000 peuvent financer, sous certaines conditions, la mise en place d'un pâturage d'entretien (clôtures, fauches des refus...).





**La gestion hydraulique du milieu est prioritaire pour rendre une zone humide fonctionnelle et attractive.**

La gestion des niveaux d'eau a une incidence aussi bien sur les espèces que sur les milieux inféodés : prairies humides, roselières, mares... Le maintien de niveaux d'eau hétérogènes sur la mare et ses abords peut donc permettre de favoriser ou de limiter certaines espèces végétales. De même, il joue également un rôle dans la répartition de la micro et macrofaune, notamment les oiseaux d'eau. Par exemple, la Bécassine des marais *Gallinago gallinago* affectionne les niveaux d'eau affleurants lui permettant d'explorer en profondeur le sol mou et de capturer des vers ou autres animaux enfouis, alors que la Barge à queue noire n'hésite pas à avancer dans des eaux plus profondes, grâce à ses grandes pattes et son long bec pour sonder la vase.



Enfin, le cortège des anatidés affectionne une large palette, allant de la simple vasière jusqu'à des mares plus profondes (5 à 15 cm pour les canards de surface, 30 cm au moins pour les canards plongeurs). La fluctuation annuelle des niveaux, sur des berges en pente douce, permettra de mettre à jour en permanence des vasières sur lesquelles limicoles et autres anatidés viendront ainsi se nourrir, tout en conservant des zones en eau pleine vers l'intérieur de la mare.

Dans un marais isolé hydrauliquement, l'alimentation en eau autant que le drainage sont commandés par l'ouverture et la fermeture de vannes, buses ou clapets. En cas d'alimentation extérieure ou de rejet, la circulation de l'eau peut créer des courants susceptibles de déranger l'avifaune, les amphibiens et certains invertébrés. L'emplacement judicieux des exutoires permet ainsi de laisser des zones calmes.

**Est-il nécessaire de maintenir un niveau d'eau constant en été ?**

La fluctuation des niveaux d'eau est un phénomène naturel et cyclique pour une zone humide. De plus la baisse des niveaux d'eau à la fin de l'été permet d'accéder plus facilement au bord des rives et de procéder à des travaux de gestion. Alors qu'en printemps, il est nécessaire de maintenir un niveau d'eau conséquent pour la reproduction de l'avifaune aquatique.

Cependant pour éviter un assèchement total, une zone plus profonde qui conservera l'eau même en période sèche, pourra être creusée lors du reprofilage de la pente douce ou du curage de la mare.

**Peut-on détourner un cours d'eau pour alimenter la mare ?**

Cette pratique est soumise à déclaration ou autorisation auprès des services d'Etat. De plus, certains Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), interdisent toute alimentation des mares par dérivation d'un cours d'eau.

**Rappel :** L'assèchement de zones humides est soumis, au titre de la Loi sur l'eau, à déclaration ou

autorisation. Tout prélèvement et dérivation importante ne doivent pas impacter en aval, tout cours d'eau ou toute autre zone humide. Le régime des eaux ne doit pas être modifié.

**La vidange d'un plan d'eau**

La vidange d'un plan d'eau est soumise à déclaration si sa superficie est supérieure à 1000 m<sup>2</sup> (art.R214-1 du Code de l'Environnement). Dans tous les cas, prévenez les services de l'Etat bien avant la date de vidange.

**En été ma mare s'assèche.**

**Or, un cours d'eau borde ma parcelle. Ai-je le droit de pomper cette eau de surface ?**

Les installations de pompes soumises à déclaration ou autorisation doivent être pourvues de moyens de mesure ou d'évaluation appropriés. (Article L214-8 du code de l'environnement).

**Attention :** L'action de pompage est soumise à déclaration voire à autorisation par la DDTM en période dérogatoire.

Sarcelle d'hiver



**Attention :** Consultez le PLU de votre commune.





# Création et gestion des îlots



## Principes et objectifs

Le curage de fossés ou l'entretien des mares peuvent contribuer à former des îlots. Les oiseaux d'eau y trouvent alors des conditions de quiétude favorables à la reproduction. De plus, le profilage des bordures de ces îlots en pente douce permet de restaurer et d'accroître l'accessibilité aux zones d'alimentation pour certaines familles d'oiseaux (anatidés, limicoles...).

### Attention :

- Ces interventions sont à réaliser prioritairement en période d'assecs ou à défaut de basses eaux afin de travailler dans des conditions optimales de stabilité du sol (fin d'été) et de maintenir un impact minimum sur la biodiversité.
- Les opérations de curage ou de reprofilage nécessitent soit de prévoir des lieux de dépôt et de stockage sur le site (sur un espace d'intérêt écologique faible), soit d'utiliser les produits de curage sur le lieu de l'action, ou le cas échéant de les évacuer.

### Travaux pour la création d'îlots :

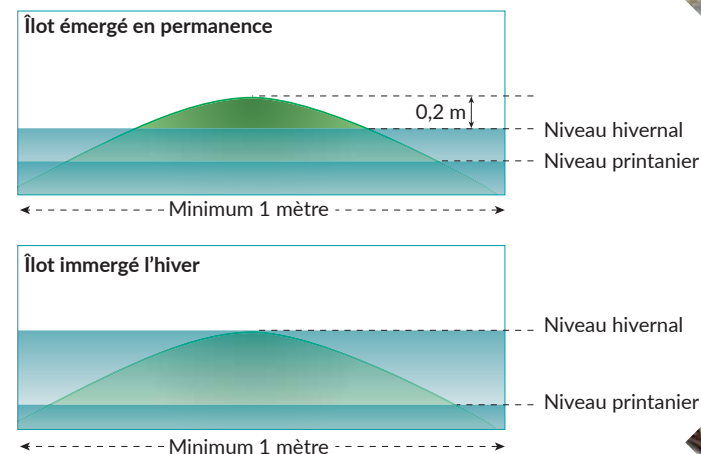
La création d'îlots peut se faire en isolant des langues de terre par creusements de fossés (en général, 4 à 5 mètres de large et 40 cm de profondeur d'eau minimum). Le confortement des îlots est à réaliser en les surélevant par apport de matières. Ces ajouts permettent la création d'îlots émergés en permanence et/ou d'îlots exondés.

Certains îlots pourront être immergés en période de hautes eaux (de l'automne au début du printemps) alors que d'autres auront une partie de leur surface en permanence émergée (10 à 20 cm au-dessus des niveaux des hautes eaux).

### Profils visés par rapport aux matériaux :

Les plans d'eau peuvent, à l'échelle du site et dans l'idéal, présenter une mosaïque de ces deux formes d'îlots, permettant ainsi aux nicheurs précoces de s'installer dès le début du printemps, au moment des hautes eaux. À l'inverse, les nicheurs plus tardifs trouveront des îlots non occupés à leur arrivée au cours du printemps.

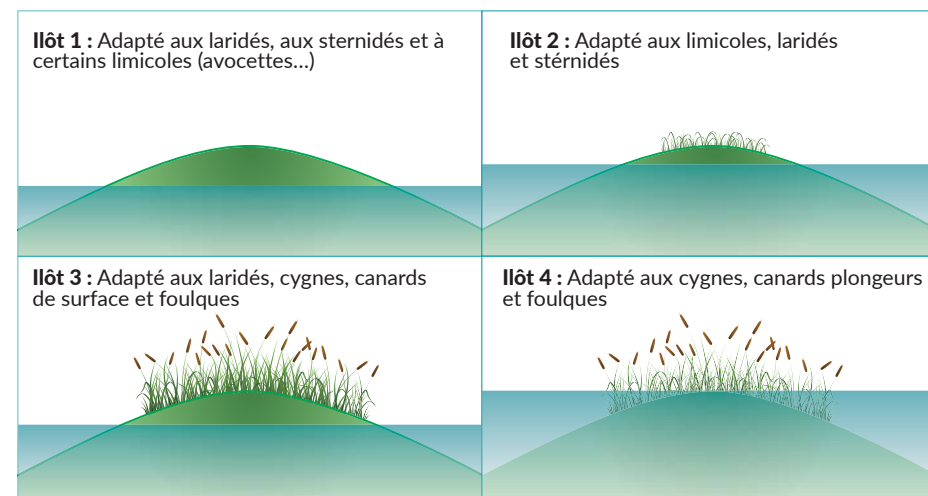
Localement, l'îlot pourra être encore davantage surélevé sur une face et avoir un profil adouci de l'autre côté. Ce dénivelé permettra d'offrir plusieurs configurations pour l'installation d'oiseaux nicheurs.



Nid de Foulque macroule

### Mosaïque d'îlots

Pour éviter que les îlots 1 et 2 ne se voient rapidement colonisés par une végétation herbacée et parfois arbustive qui rendraient l'îlot inexploitable pour la plupart des limicoles, laridés et sternidés, il conviendra de maintenir un stade de la végétation relativement pionnier, plus favorable à la création des nids.



## Travaux hydrauliques

La maîtrise des niveaux d'eau est prioritaire pour maintenir une connexion entre les différents éléments qui composent la mosaïque d'habitats des milieux humides (baisses, prairies, fossés...). Alimenter en eau ou au contraire l'évacuer est nécessaire à la gestion d'une zone humide.

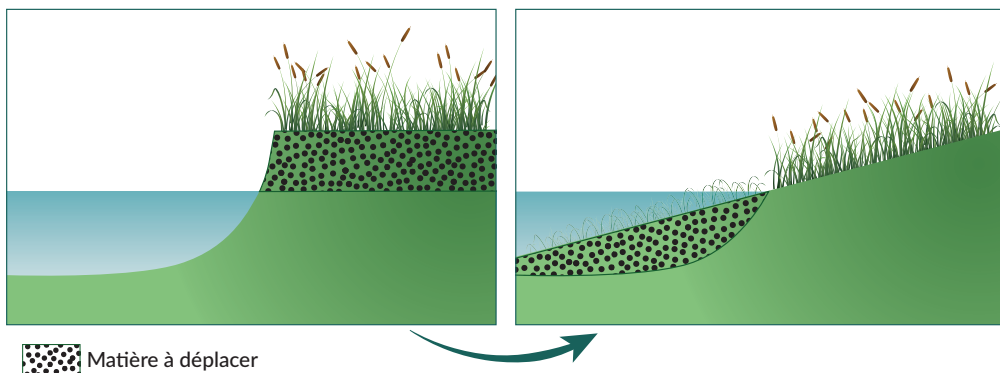
### Reprofilage des berges pour obtenir une pente douce

L'aplanissement des berges permet d'accroître les surfaces de vasières accessibles aux oiseaux d'eau (nicheurs ou migrateurs) ainsi qu'à certains anatidés. Cette opération augmente les surfaces de vasières mais aussi enlève l'élément de « marche » qui existe localement et qui peut limiter l'exploitation d'une partie de la ressource alimentaire. La création de berges en pente douce permet l'installation d'une « ceinture » végétale diversifiée étagée en fonction de son

exigence écologique (profondeur et variation du niveau d'eau, degré d'ensoleillement, nature du sol...). Cette végétation offre des habitats variés favorables à la faune aquatique et amphibie mais également aux différentes espèces d'oiseaux qui s'y nourrissent et s'y reproduisent.

#### Comment faire ?

L'adoucissement des berges doit se faire en visant une pente de l'ordre de minimum 1 mètre pour 5 mètres. Le re-profilage des berges peut s'effectuer sur des plans d'eau existants à l'occasion notamment du curage de la mare. Les boues permettent d'aplanir les berges ou de redessiner les contours. Une autre technique consiste à basculer les berges abruptes pour en adoucir la pente. Enfin, les berges en pente douce limite l'effet batillage de l'eau et donc l'érosion de la berge.



### Le curage

Le curage s'avère nécessaire quand la mare est menacée d'envasement ou de comblement suite à une accumulation de matière organique en décomposition (feuilles mortes...). Les petites mares sont particulièrement concernées par les phénomènes de comblement et d'enfrichement. Lorsqu'il s'agit de fossé, la vase doit être enlevée sans creuser trop profondément et sans reprofiler les berges sauf pour adoucir les pentes. Il s'agit de la méthode « vieux fond - vieux bord », utilisée pour ne pas modifier le comportement hydraulique du cours d'eau. On intervient uniquement sur le dépôt de vase sans atteindre ou modifier l'horizon argileux imperméable.

#### Préconisations techniques :

- Tous travaux d'agrandissement, de remodelage, re-profilage, de creusement ou de curage doivent s'effectuer hors période de reproduction, de préférence entre août et novembre.
- En général, le curage nécessite l'intervention de moyens mécaniques : pelle à godet, pelle araignée... Ces moyens permettent d'évacuer de gros volumes et de restaurer par la même occasion les berges. Attention à ne pas creuser plus profond que la couche de vase, au risque de diminuer la perméabilité de la mare.
- Techniquement, il convient d'attendre une période d'assez ou d'assécher la mare pour curer de préférence à la fin de l'été ou au début de l'automne. Idéalement, la mare devrait être curée en deux fois pour éviter que la microfaune présente ne soit prélevée.

### Les ouvrages hydrauliques

Conserver ou évacuer l'eau nécessite parfois l'installation d'ouvrages. Les buses sont une connexion hydraulique permanente entre deux pièces d'eau ; à défaut une vanne permet de gérer précisément les niveaux d'eau « par le fond ». Les clapets sont eux une connexion hydraulique unidirectionnelle (auss appelé « clapet anti-retour »). Ce système permet d'évacuer ou de conserver de l'eau de façon passive (contrairement aux vannes qui nécessitent une manipulation).

#### Législation :

- Toute modification d'un plan d'eau (supérieur à 1000 m<sup>2</sup>) est soumise à la Loi sur l'eau et doit être portée à connaissance des services de l'Etat (DDT/DDTM).
- Lorsqu'il s'agit d'un cours d'eau, il est nécessaire de déposer un dossier de déclaration (entre 0 et 100 m) ou un dossier d'autorisation (à partir de 100 m).
- La pose d'ouvrages hydrauliques nécessite le dépôt d'un dossier de déclaration ou d'autorisation au regard du Code de l'Environnement auprès des services de l'Etat. Les interventions des propriétaires se limitent aux réseaux secondaires et tertiaires.

Vanneau huppé

**Principes  
et objectifs :**

L'ouverture du milieu a pour objectif de garantir un espace de visibilité et donc de sécurité pour les oiseaux. Cette opération vise donc à maintenir une végétation prairiale favorable aux oiseaux.

Respectez les cycles biologiques et favorisez les travaux à partir du 1<sup>er</sup> septembre et jusqu'à fin février.

**Travaux à prévoir :**

- Fauche/débroussaillage manuelle et mécanique
- Dessouchage
- Eco-pâturage (caprins, ovins)

**Dessouchage**

Ces opérations visent à extraire les ligneux ou arbustes s'étant développés de façon importante à l'intérieur ou en périphérie des prairies. Elles peuvent être réalisées par un prestataire ou à défaut manuellement par le gestionnaire.

**Fauchage /  
débroussaillage**

L'action consiste à faucher ou débroussailler des zones de végétations ligneuses et parfois hautes qui se développent de manière importante. Ainsi, il sera possible de maintenir des espaces ouverts favorables à l'installation des oiseaux. Les techniques manuelles sont à privilégier en cas d'accès au site difficile. L'opération consiste en une coupe à ras des arbustes et de la végétation herbacée et à l'arrachage des plantes annuelles (type envahissantes ou invasives) avec exportation des produits.

**Le devenir des produits arrachés ?**

L'évacuation des produits de coupe (branches, racines, souches...) est à privilégier, en prenant soin de les transporter sans dissémination accidentelle (notamment pour les espèces exotiques envahissantes).

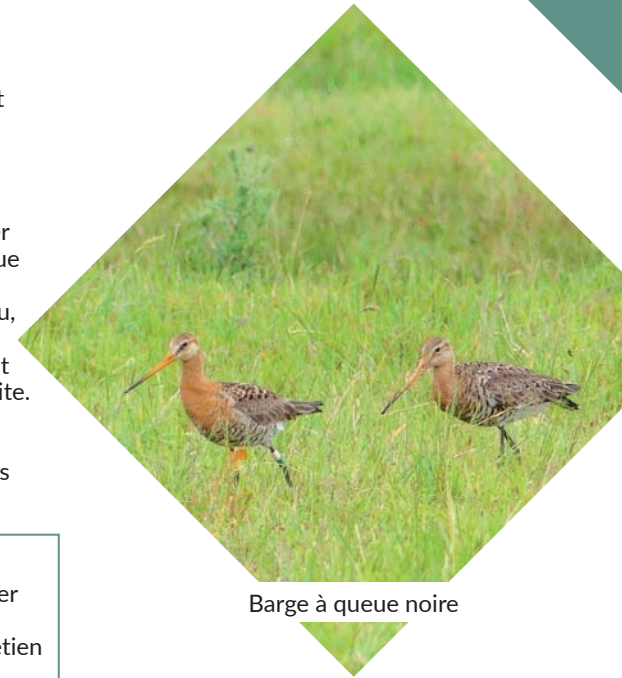
Lorsque l'évacuation n'est pas possible, stocker les produits dans des zones d'intérêt écologique faible, en veillant à ce que ces produits ne puissent pas revenir sur la zone gérée (par l'eau, par le vent...).

Les espèces dites envahissantes/invasives sont à détruire totalement et à ne pas stocker sur site.

**Attention :** La circulation ou le déplacement d'engins mécanisés se feront en passant sur les accès déjà existants.

**Aides :**

Les contrats Natura 2000 peuvent financer les chantiers lourds de restauration par débroussaillage ou des chantiers d'entretien des milieux ouverts (dessouchage, gyrobroyage...)



Barge à queue noire



**L'éco-pâturage caprin ou ovin  
comme alternative**

Le pâturage ovin a tendance à dédensifier la végétation sans perturber la repousse des ligneux. Quant à lui, le pâturage caprin a un fort impact sur la végétation ligneuse et notamment sur sa régénération. Il permet aussi la restauration d'une strate herbacée.

**A prévoir :** Une clôture électrique, un point d'eau et des zones d'abris (temporaires).

**Un conseil : évitez les haies**

Bien que pouvant servir d'abris, ou fortement recommandées en zone bocagère, les haies implantées dans les marais saturent le paysage des zones humides et sont favorables à l'installation de prédateurs... Maintenez un espace de sécurité et de visibilité pour les oiseaux nicheurs.

# Gestion des espèces exotiques envahissantes



Jussie

Le Marais breton est impacté par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Sans être exhaustif, on trouve notamment des peuplements importants de Baccharis, d'Herbe de la Pampa, de Jussie et d'importantes populations de ragondins.

## Le Baccharis (*Baccharis halimifolia*)

Le Baccharis ou Sénéçon en arbre s'implante principalement dans les roselières ou leurs bordures ainsi que dans les milieux perturbés (friches, bords de canaux ou de chemins). La colonisation de cet arbuste provoque une fermeture paysagère de l'ensemble des espaces ouverts condamnant l'attrait du site pour l'avifaune.

Des actions de lutte pour éradiquer sont donc mises en place : veille et arrachage de jeunes pieds, déracinement ou coupe manuelle des gros pieds isolés, débroussaillage mécanique, fauche estivale des repousses...

## La Jussie (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*)

Plante aquatique, elle est apparue en 1996 en Marais breton. Sa croissance est exponentielle et sa propagation très rapide. Encombrant étangs, marais et autres cours d'eau, la jussie empêche toute vie aquatique. En 2012, 500 km de fossés étaient colonisés en Marais breton.

Pour lutter contre l'invasion de cette plante, des chantiers d'arrachage manuels sont régulièrement conduits par les collectivités locales. Cependant, seul un arrachage régulier à l'échelle de son site peut permettre un recul durable de sa colonisation.



Herbe de la pampa

## L'Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*)

Venue tout droit des vastes prairies d'Amérique du sud, l'Herbe de la pampa a récemment été introduite en Europe. Disséminée à l'origine par les jardiniers et les horticulteurs, la plante entraîne des désordres écologiques importants (Fermeture paysagère du milieu...). Mécanique ou manuel, l'arrachage consiste à extirper la plante du sol en emportant le maximum de racines. L'évacuation des produits de coupe est à réaliser sans dissémination.

D'autres espèces exotiques envahissantes sont recensées (Crassule de Helms, écrevisse de Louisiane...) et nécessitent d'être particulièrement vigilants.

### Pour lutter contre la propagation de ces plantes, ayons les bons réflexes !

- Ne plantez pas de plantes invasives, n'en introduisez pas dans les plans d'eau
- Renseignez-vous sur les plantes avant de les acheter
  - Détruisez, après consultation d'un spécialiste, toute plante invasive
- N'utilisez pas de produits chimiques pour détruire les plantes ou souches
  - Privilégiez les espèces locales : elles sont adaptées à nos milieux
    - Ne jetez pas de déchets verts dans la nature



Ragondin

## Le Ragondin (*Myocastor coypus*)

Le ragondin est une espèce introduite en France pour l'élevage et la commercialisation de la fourrure. La présence du Ragondin dans les zones humides provoque :

- Creusement de terriers qui peuvent entraîner l'effondrement des berges et un engorgement modifiant la morphologie du milieu ;
- Impacts sur les ouvrages hydrauliques : fragilisation des berges et affaiblissement des ouvrages (digues, ponts) ;
- Impacts sanitaires (contamination des eaux douces par l'urine et les excréments et possible transmission de maladies au bétail et à l'homme : leptospirose, grande douve du foie).

Le ragondin est une espèce classée nuisible. Il peut être régulé à tir et à piégeage, en utilisant des pièges de catégorie 1.

### Comment le détruire ?

La destruction à tir de cette espèce peut s'exercer, de jour uniquement, sans autorisation préfectorale par le propriétaire muni du permis de chasser validé. Le propriétaire peut déléguer par écrit son droit de destruction à une personne titulaire et porteur du permis de chasser validé pour pratiquer la destruction à tir du ragondin. Seules les armes et les munitions autorisées à la chasse peuvent être utilisées pour la destruction à tir du ragondin.

### Aides :

Les contrats Natura 2000 peuvent financer dans le cadre d'une action plus globale de restauration écologique la lutte contre les espèces envahissantes.

### Contact

#### Pour la gestion des espèces invasives végétales :

- Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB)
- POLLENIZ

#### Pour la gestion des espèces animales envahissantes :

- Association des Déterreurs et Des Piégeurs de Vendée (ADDPV 85)
- POLLENIZ

# ACTION 7

## Gestion et création des roselières



Busard des roseaux

Le terme « roselière » au sens large regroupe différents types de formations végétales : les roselières à Phragmite commun (*Phragmites australis*), les roselières à Massette (*Typha sp.*), et les roselières mixtes à Phragmite commun et Laïche (*Carex sp.*). Elles ont tendance à former des peuplements homogènes ne contenant que quelques espèces végétales.

Les roselières accueillent de nombreuses espèces patrimoniales, notamment des oiseaux paludicoles : Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*),... et des rallidés (foulques, etc.).

Les roselières peuvent apparaître sur les berges, les queues d'étang ou sur des linéaires de fossés. Pour constituer une roselière, il est nécessaire d'implanter



Butor étoilé

des « roseaux » (phragmites, massettes...) qui colonisent une vaste surface. Ces roselières peuvent être linéaires ou en îlots.

### Gestion des roselières :

Pour maîtriser leur expansion et/ou garantir leur qualité, les roselières peuvent être gérées grâce au débroussaillage et/ou à la fauche avec exportation :

- Le débroussaillage a pour but de limiter l'extension des ronces et des arbustes (ligneux) sur des secteurs où ils ne sont pas désirés.
- Le fauchage des végétaux s'effectue dans le but de maintenir un milieu « ouvert ».

Une fauche entre mi-octobre et février aura pour conséquence de dynamiser la roselière l'année suivante, grâce à une amélioration de l'intensité lumineuse et à l'augmentation de la température moyenne du sol.

Foulque macroule



### Quel est l'intérêt de la roselière et de ses zones ouvertes?

Les roselières sont des supports de nidification (rallidés, passereaux, Busards des roseaux,...) et des abris pour les jeunes anatidés.

Les ouvertures sous forme de layons dans les roselières en eau constituent des sites d'alimentation notamment du Busard des roseaux, des aigrettes ou autres hérons... Elles font apparaître une végétation typique des milieux ouverts (très favorables aux canards de surface). Ces différentes ouvertures devront être réalisées avec parcimonie pour ne pas fragmenter les unités.

### Comment favoriser la roselière ?

La gestion des niveaux d'eau, quand cela est possible, peut impacter la qualité de la roselière. Il faudra maintenir une profondeur de 10 à 20 cm au minimum en avril et mai, et, si possible, stabiliser ensuite les niveaux jusqu'en juillet. Cette gestion de l'eau contribue à la disponibilité et à l'abondance des ressources alimentaires, notamment pour l'avifaune paludicole, et au bon état de la roselière.

### Période et fréquence des travaux pour limiter son développement :

Cette opération doit s'effectuer tous les 2 à 3 ans environ (voire sur un pas de temps plus grand si les ligneux n'envahissent pas la roselière) en opérant par rotation afin de laisser des zones refuges à la faune. La partie de roselière épargnée continuera à assurer son rôle d'épurateur biologique de l'eau. Les interventions espacées permettent d'avoir une structure plus hétérogène de la roselière et d'avoir des hauteurs de tiges différentes.



Bruant des roseaux



## Gestion différenciée et fauche

**Principes et objectifs :**

Les prairies fauchées permettent de conserver des strates herbacées hautes de la fin du printemps jusqu'au milieu de l'été. Ces zones présentent plusieurs avantages à condition d'avoir de l'eau à proximité :

- Elles accueillent des couples nicheurs de l'avifaune aquatique (Canard colvert, Canard souchet, Chevalier gambette...), en pleine saison de reproduction ou pour des pontes de remplacement.
- Elles constituent des zones refuges pour les poussins.
- Elles permettent de conserver un stock d'insectes pour l'alimentation des juvéniles.

En conservant longtemps ces couverts hauts, on favorise donc la productivité et la survie des oiseaux nicheurs. Les prairies fauchées sont complémentaires à la mise en place de pâturage de « regain ». L'association des deux pratiques permet d'obtenir une mosaïque de strates herbacées favorables à l'avifaune nicheuse.

**Recommandations pour les travaux**

Il est recommandé de ne pas faucher avant le mois de juillet, période à laquelle le nombre et la diversité d'oiseaux nicheurs s'atténue.

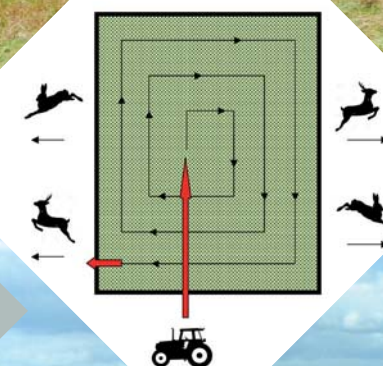
Dans la mesure du possible, attendre la fin du mois de juillet voire le début du mois d'août est l'idéal.

En outre, plusieurs techniques et aménagements peuvent permettre de diminuer l'impact de la fauche sur la faune sauvage :

- Effectuer une fauche centrifuge dite « sympa » du centre vers la périphérie permet aux animaux présents sur le site de partir vers l'extérieur.
- Limiter la vitesse du tracteur (privilégier une cadence de parcours inférieure à 12 km/h).
- Mettre une barre d'effarouchement à l'avant du tracteur. Elle permet aux animaux de fuir à son contact.
- Maintenir des bandes non fauchées en périphérie des parcelles.
- Éviter les fauches de nuit.
- Éviter les fauches à plusieurs tracteurs de front.



Fauche centrifuge

**Contacts et aides pour la fauche extensive**

- Des MAEC existent sur le Marais breton pour soutenir les pratiques de fauche extensive ou le maintien de bandes refuges.
- La Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée étudie toute demande pour le financement aux deux tiers d'une barre d'effarouchement.

**Principes et objectifs :**

La réalisation d'aménagements ou l'évolution des modes de gestion (hydraulique, agricole...) peuvent améliorer les capacités d'accueil d'un site pour les oiseaux d'eau. Or, raisonner à l'échelle de plusieurs parcelles peut accroître cette attractivité. En diversifiant et en connectant les habitats, on accélère le développement local de la biodiversité.

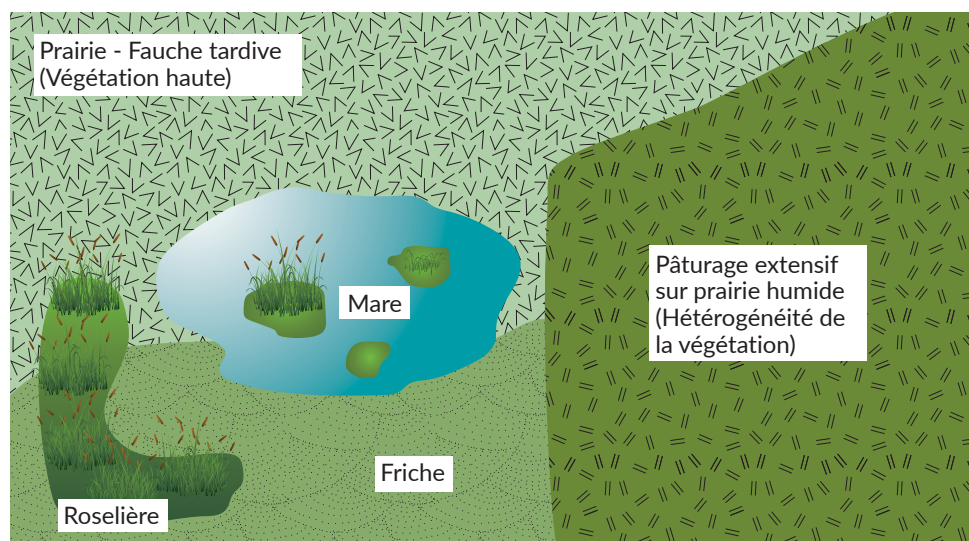
**Rechercher une mosaïque d'habitats**

Lorsque la gestion d'une zone humide suit des pratiques favorables à l'avifaune (élevage extensif, conservation de l'eau, gestion des espèces exotiques envahissantes...), le site géré accueille en général des oiseaux d'eau (nicheurs, en migration...). Rechercher une diversité d'habitats peut permettre d'accueillir un cortège plus important de l'avifaune.

Si cet objectif n'est pas à systématiser (des milieux humides sur de grandes surfaces sont parfois recherchés par certaines espèces), il peut être visé de façon pragmatique et à petite échelle. Enfin, on recherche en permanence à favoriser l'effet de lisière.

**UNE MOSAÏQUE POSSIBLE À L'ÉCHELLE D'UN SITE.**

La diversité recherchée doit permettre d'accueillir plus d'oiseaux d'eau.



On cherche alors à diversifier la gestion de chacune des parcelles : prairie pâturée extensivement, prairie de fauche tardive, conservation de l'eau dans une mare et/ou dans la prairie, création d'îlots avec gestion différenciée de la végétation... Les mosaïques possibles sont nombreuses et aucune n'a prétention à être l'idéal. Elles répondent à chaque fois aux exigences écologiques de certaines espèces.

**Attention :** si la gestion à grande échelle est profitable voire nécessaire pour l'avifaune, il est parfois utile de laisser des espaces végétalisés en friches sur de petites surfaces (zone de nidification, stocks d'insectes...), tout en veillant au non développement d'espèces exotiques envahissantes.

**Favoriser la connectivité entre les habitats**

La connectivité des habitats garantit de meilleurs échanges pour la faune. Le cas des oiseaux d'eau est particulier (le déplacement est aérien), mais la présence d'habitats complémentaires et à proximité peut permettre un meilleur élevage des poussins encore non volants (zone refuge, zone d'alimentation...). Enfin, la connectivité entre différents milieux permet aussi à des cortèges de l'entomofaune (insectes...) de se disséminer et de maintenir une ressource alimentaire à disposition.

La création de corridors peut alors être envisagée. Ils désignent toute liaison fonctionnelle entre deux écosystèmes ou deux habitats favorables à une espèce permettant sa dispersion et sa migration (pour la reproduction, l'alimentation, le repos, la migration...). C'est un espace de forme

linéaire ou en îlot qui facilite le déplacement, le franchissement d'obstacle et met en communication une série de lieux. Il peut être continu ou discontinu, naturel ou artificiel.

**Quelques idées de corridors :**

- Mares permanentes ou temporaires
- Îlots sur les mares
- Bandes enherbées le long des fossés
- Petites zones de friches en périphérie des parcelles

**Attention :** A l'opposé des corridors, la dispersion des espèces animales peut être bloquée par des obstacles physiques. Dans la mesure du possible, évitez les grillages autour d'une mare ou encore les méandres hydrauliques bouchés dans les prairies...



**Principes et objectifs :**

Réaliser des aménagements, faire évoluer ses pratiques, s'investir dans l'entretien de son territoire... Ces actions ont vocation, pour certains acteurs, à améliorer la biodiversité sur leur site, notamment en faveur de l'avifaune aquatique. Les enjeux sont parfois forts (investissements économiques, diminution de la production...) et il est donc nécessaire d'évaluer la pertinence de ces opérations en mesurant l'évolution de la fréquentation du site par les oiseaux d'eau.

Cet objectif, permet de cumuler des connaissances sur l'avifaune, en alimentant des données à une plus grande échelle (notamment présence/absence, répartition ou effectifs des espèces nicheuses) ou de disposer d'informations individuelles (oiseaux marqués avec des bagues couleurs).



Si ces actions peuvent parfois être réalisées par chaque propriétaire, elles nécessitent certaines précautions et savoir-faire, recommandant de faire appel à des professionnels de l'environnement.

**Recenser l'avifaune aquatique**

Inventorier et quantifier l'avifaune aquatique sur son territoire est séduisant mais peut s'avérer complexe :

- Les oiseaux peuvent être présents à des horaires différents (en fonction des marées par exemple) ou sans visibilité (gagnage nocturne pour l'alimentation).
- La densité du paysage empêche parfois de dénombrer sans déranger.
- Lors des haltes migratoires, les individus ne stationnent parfois que quelques heures.

Ainsi, le suivi des oiseaux nicheurs, même s'il n'est pas sans biais (discrétion des oiseaux) et sans risque (dérangement), permet de faire un recensement assez fiable.

Des indices de reproduction sont observables à distance sans recherche des nids : individus en parades nuptiales, cris d'alarmes (les vanneaux, les échasses ou encore les barges sont coutumiers du fait !) ou tout simplement observations de poussins.

Le suivi des nicheurs dans un pas de temps de plusieurs années permet ensuite de dégager des tendances et de vérifier la qualité ou non des mesures de gestion.

Dans le cas où celles-ci sont faites avec sérieux, le résultat est en général à la hauteur des espérances !

Pour disposer d'une évaluation sérieuse, il est plutôt recommandé de s'adresser à des professionnels de l'environnement. La FDC 85 peut vous accompagner dans ces étapes et vous aider à améliorer l'attractivité de votre territoire tout en vous fournissant un retour sur les oiseaux nicheurs présents.

**Attention**

En période de reproduction, la quiétude des oiseaux est une priorité pour :

- Eviter l'abandon du site ou du nid. Les passages répétés sont notamment à proscrire.
- Ne pas attirer l'attention des prédateurs : l'envol des oiseaux alarmant ou quittant le nid est souvent guetté par les corneilles ou autres pies.

**Surveiller et noter les individus marqués**

Plusieurs dispositifs de marquages sont utilisés et nécessitent la participation de bénévoles dans tous les sites fréquentés par les oiseaux d'eau. Les gestionnaires d'espaces naturels ne font donc pas exception. Deux exemples typiques et faciles à identifier sont à retenir :

- Les bagues couleurs. Elles sont apposées aux pattes, comme les limicoles (Avocette élégante *Recurvi rostra avosetta*, Barge à queue noire...) ou des grands échassiers comme la Spatule blanche *Platalea leucorodia* ou la Cigogne blanche *Ciconia ciconia*. Les bagues se lisent du haut vers le bas, d'abord la patte gauche puis la patte droite. Parfois, celles-ci comportent des drapeaux (à noter « f » comme « flag » qui signifie drapeau en anglais) ou des lettres.
- Les marques nasales. Elles sont apposées sur le bec des anatidés et comportent une couleur avec des codes (lettres, signes, caractères grecs...) sur le dessus et le côté. La lecture se fait du dessus vers le côté.

**LECTURE DE BAGUES**



Patte gauche : Y G :  
Yellow Green  
Jaune vert

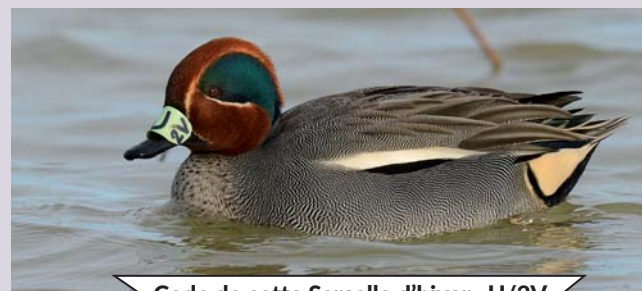
Patte droite : W Of :  
« White Orange flag »  
Blanc Orange

Code complet : YG/WOf

*Il faut parfois être patient pour lire entièrement le code de l'oiseau !*

**Qui contacter en cas d'observations d'oiseaux marqués ?**

La FDC 85 se tient à votre disposition pour vous renseigner directement ou vous orienter vers les interlocuteurs appropriés. Les responsables de programme de baguage sont toujours ravis d'avoir un retour et vous fourniront le détail des observations de l'oiseau que vous signalez !



Code de cette Sarcelle d'hiver : U/2V



# Mesures Agro-Environnementales



## Exemple du Marais breton

Les Mesures Agro-Environnementales (MAE) sont des aides à destination des exploitants agricoles répondant à certaines conditions. Ces dernières sont propres à chaque site Natura 2000 et dans certains cas à des bassins versants prioritaires. Si vous n'êtes pas exploitant agricole mais propriétaire, il est cependant possible de se rapprocher

de l'éleveur disposant d'un bail rural sur vos terrains. Attention : lorsqu'une parcelle est engagée au titre des MAE, il n'est pas possible d'y souscrire un contrat Natura 2000.

### Les principaux critères pour accéder à ces aides sont notamment :

- Etre éleveur d'herbivores avec un chargement minimal de 0,3 UGB/ha de prairie sur l'exploitation.
- Engager au moins 60% des surfaces éligibles (prairies naturelles du site Natura 2000 Marais breton).

### Principales mesures dans le Marais breton (non exhaustif)

Code	Nom de la mesure	Montant/an	Cahier des charges
ZH1A	Gestion des prairies humides - niveau 1	151 €/ha	Fertilisation limitée à 50 Unités d'azote Fauche au 1 <sup>er</sup> juin (marais doux) ou 25 mai (marais salé) Chargement moyen limité à 1,4 UGB/ha Pâturage interdit du 1 <sup>er</sup> au 30 janvier
ZH2A	Gestion des prairies humides - niveau 2	212 €/ha	Pas de fertilisation Fauche au 10 juin (marais doux) ou 5 juin (marais salé) Chargement moyen limité à 1,2 UGB/ha Chargement parcellaire instantané limité à 0,6 UGB/ha du 1 <sup>er</sup> janvier au 1 <sup>er</sup> mars
ZH2C	Gestion des prairies humides et maintien des baisses en eau - niveau 2	284 €/ha	Idem ZH2A + Maintien en eau jusqu'au 1 <sup>er</sup> avril de 10% de l'îlot engagé
ZH3A	Gestion des prairies humides et maintien des baisses en eau - niveau 3	298 €/ha	Idem ZH2A + Maintien en eau jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai de 20% de l'îlot engagé
FO3A	Entretien des fossés tertiaires	0,64 €/ml	Curage du fossé 1 fois pendant les 5 ans. Sur la base d'un diagnostic
MA2A	Entretien des mares	58 €/mare	Entretien de la mare 1 fois pendant les 5 ans. Sur la base d'un diagnostic
BR3A	Bande refuge	0,40 €/ml	Aucun entretien, ni par pâturage ni par fauche, d'une bande refuge de 6 à 9 mètres de large du 1 <sup>er</sup> avril au 31 août

# Remerciements :

Nos premiers remerciements s'adressent à la Région Pays de la Loire qui a soutenu financièrement le projet et nous a fait confiance pour initier cette démarche nouvelle. Nous remercions plus particulièrement Ludivine BOUTROUE qui a suivi le dossier et a été à chaque fois très réactive et disponible.

Nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce guide.

Nous remercions vivement Julie AYÇAGUER, animatrice du réseau Natura 2000 au sein de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, pour son aide et son accompagnement tout au long de ce projet. Elle fut d'une aide précieuse dans la relecture de ce guide et nous espérons qu'il créera la synergie espérée !

Nous remercions également Olivier CLÉMENT, Alain CHALOPIN et Samuèle PERRAULT de la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire pour leur collaboration et leur relecture du guide.

Nous remercions vivement Bertrand TROLLIET de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour son aide quant à l'élaboration scientifique du projet ainsi que pour son précieux partage de connaissances sur le Marais breton et les oiseaux nicheurs. Nos remerciements s'adressent également à Charlotte FRANCESIAZ pour ses pertinentes relectures quant à la valorisation scientifique du projet.

Nous souhaitons également remercier toutes les personnes qui ont participé aux comités de pilotage de l'étude et nous ont permis à la fois d'améliorer nos conseils en termes de gestion mais aussi de projeter ces travaux sur du plus long-terme : Julie AYÇAGUER (ADBVB), Ludivine BOUTROUE (Région Pays de la Loire), Cécile BROUILLARD (CA85), Alain CHALOPIN (FRC Pays de la Loire), Perrine DULAC (LPO85), Nadine KÜNG (CA85), Lucie MARIE (ADBVB), Léopold PIETERS (FDC85), Jean-Guy ROBIN (CDC Océan Marais de Monts) et Bertrand TROLLIET (ONCFS).

Enfin, nos remerciements les plus sincères s'adressent aux différents propriétaires, chasseurs ou éleveurs, qui ont collaboré pendant trois ans au projet, acceptant parfois des contraintes. Nous espérons faire fructifier cette collaboration sur le long-terme.

CLEMENT O., TERTRAIS L., ROTUREAU V., 2013. *Inventaires et préconisations de gestion des plans d'eau cynégétiques*. Rapport d'étude, FRC Pays de la Loire / EDEN / FDC85, 152 p.

DESEURE M., MELIN M., 2009. *Gestion des mares de huttes*. Guide, Fédération Régionale des Chasseurs du Nord - Pas de Calais, 96 p.

FOUQUE C., SCHRICKE V., 2008. *Gestion des mares de chasse et biodiversité : synthèse des quelques études menées en France*. Faune sauvage, 281 : 4-9.

PERE C., 2008. *L'exemple du suivi des mares de chasse en Gironde*. Faune sauvage, 281 : 10-23.

PHELIPPON C., DULAC P., 2016. *Caractérisation et valorisation des zones de nidification de la Barge à queue noire en Marais breton vendéen*. Rapport d'étude, LPO Vendée, 26 p.

ROBIN F., DULAC P., CROUZIER P., GELINAUD G., GUERET J.-P., MONTFORT D., MOREL F., PHELIPPON C., PIETTE J., TRIPLET P., ROBIN J.-G., 2016. *Nidification de la Barge à queue noire *Limosa limosa* en France : état des lieux*. Ornithos 23-1 : 2-15.

SABATIER R., LEGER F., TEILLARD F., TICHIT M., 2011. *Une approche multi-échelles des arbitrages entre production fourragère et biodiversité dans un agrosystème prairial*. Fourrages, 208 : 315-327.

SCHRICKE V., FOUQUE C., TESSON J.-L., 1997. *Etudes préparatoires à la mise en place de l'observatoire national des zones humides : méthodologie pour l'évaluation et le suivi des activités cynégétiques*. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 44 p.

TROLLIET B., GIRARD O., IBAÑEZ F., LEVESQUE A., DELATTRE J.-C., MOREAU A., 2016. *Les limicoles nicheurs du Marais breton*. Faune Sauvage, 312 : 4-10.

TROLLIET B., GIRARD O., IBAÑEZ F., DELATTRE J.-C., MOREAU A., 2016. *Les anatidés nicheurs du Marais breton*. Faune Sauvage, 313 : 4-10.

#### Sans auteurs identifiés

Document d'objectifs du site « Platier d'Oye », 2009. Bureau d'Etude ALFA, 71 p.

Document d'objectifs du site « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et Forêt de Monts », 2010. Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, 148 p.



Partenaires  
techniques



Office National  
de la Chasse  
et de la Faune Sauvage



Fédération Régionale des Chasseurs  
PAYS DE LA LOIRE



Baie  
de Bourgneuf

#### Produit par :

Service environnement

Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée  
Les Minées - Route de Château-Fromage - BP 393  
85010 LA ROCHE-SUR-YON - Tél : 02.51.47.80.90.  
fdc85@chasse85.fr

#### Rédaction :

Marine ROUX, Sébastien FARAU et Vincent ROTUREAU

#### Conception et impression :

OFFSET 5

#### Photos :

Maxime BOBINEAU ; Joseph BOUGEROLLE ; Sébastien FARAU ;  
Christophe FRELAND ; Dominique GEST ; Carine LAVRIL ; Marc LORIEUX ; Vincent ROTUREAU

#### Date de parution :

Décembre 2017

